



LA CRISE DES RÉGIMES MIGRATOIRES DES PAYS NORDIQUES

LA FIN D'UNE EXCEPTION EUROPÉENNE ?

SEPTEMBRE 2024

Sabeth Kessler
Linda Haapajärvi

*Les enjeux européens et internationaux
sur les migrations – policy paper n°1
Synergies migrations / IC Migrations*



Une série de *policy papers* sur les enjeux européens et internationaux sur les migrations

L'Institut Convergences Migrations (IC Migrations) et Synergies migrations ont lancé une série de *policy papers* visant à analyser les grands enjeux européens et internationaux sur les politiques d'immigration et d'asile.

Ces *policy papers* permettent de partager une analyse des mouvements et des politiques migratoires qui peuvent influencer - directement ou indirectement - le débat national. Qu'il s'agisse de cadres légaux et de pratiques présentés comme des exemples potentiellement inspirants pour la France, d'accords avec des pays tiers ou de politiques nationales impactant les mouvements migratoires internationaux, y compris vers la France, ces *policy papers* entendent, à travers une analyse approfondie des sujets abordés, éclairer les débats sur les enjeux migratoires et contribuer à la réflexion de l'ensemble des parties prenantes (décideurs politiques, institutions, associations, secteur privé...).

Cette série de *policy papers* mobilise la recherche scientifique menée par les chercheuses et chercheurs affiliés (*fellows*) à l'IC Migrations, un réseau de plus de 750 chercheurs en France et à l'international, aux côtés de Synergies migrations.

Résumé

À l'heure où les pays nordiques s'éloignent de leur tradition d'accueil à la fois sociale et multiculturaliste, cette note propose une analyse détaillée des politiques migratoires pratiquées dans le nord de l'Europe. La première partie revient sur l'histoire des migrations et des politiques les encadrant dans les pays nordiques pour ensuite analyser plus en détail les développements récents en matière des politiques d'asile, de séjour et de nationalité dans la seconde partie. Cette note se concentre principalement sur la Suède, en raison de sa longue expérience en tant que pays de destination pour les immigrants internationaux et de sa réputation en matière de politiques égalitaires et multiculturelles. Mais elle fournit aussi un aperçu comparatif du Danemark et de la Finlande afin de mettre en évidence les différences et les similitudes entre les histoires migratoires des pays nordiques qui convergent à l'heure actuelle vers une approche protectionniste et nationaliste du contrôle des frontières et de l'État social. Cette tendance soulève la question de l'engagement de ces pays dans une « course vers le bas » en termes de politique migratoire et, en fin de compte, de la remise en question des principes d'humanitarisme, d'universalisme et de multiculturalisme en tant que pierres angulaires des régimes migratoires nordiques.

Sommaire

Introduction	4
Des histoires migratoires divergentes.....	2
La Suède de l'après-guerre : des travailleurs européens dans un État social en expansion.....	2
Après 1972 : l'encadrement de l'immigration familiale et humanitaire.....	3
Les politiques suédoises d'intégration : le multiculturalisme au service de l'universalisme.....	6
Les années 2000 : relancer l'immigration de travail à l'ère néolibérale	8
L'impact de la « crise migratoire » de 2015 en Suède.....	9
Danemark : l'héritage d'un État social chauvin	10
Finlande : l'ouverture tardive à l'immigration internationale	11
La convergence des politiques migratoires nordiques après 2015.....	14
L'asile et le droit au séjour : de la protection permanente au séjour temporaire.....	15
L'accès à la nationalité : le renforcement de la conditionnalité	18
L'Accord de Tidö : les nouveaux horizons de la politique suédoise d'immigration	20
Conclusion.....	23
Annexes	26
Bibliographie	29

Introduction

Les pays de la région nordique partagent des cultures et des traditions similaires et sont connus pour leur niveau de vie élevé, le respect de l'État de droit et du principe d'égalité ainsi que pour leur stabilité politique et économique. Au niveau européen, ils sont souvent considérés comme des modèles pour la mise en œuvre de politiques progressistes, inclusives et égalitaires que ce soit dans le domaine de la politique familiale, en matière d'éducation mais aussi pour leurs politiques d'immigration.

En matière d'immigration, ces pays ne sont pas en réalité si homogènes. Alors que la Suède a connu une augmentation de l'immigration de travail dès les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale et a une longue tradition d'immigration et de multiculturalisme, la Norvège et la Finlande ne sont véritablement devenues des pays d'immigration qu'à partir des années 1990. Le Danemark, pour sa part, se distingue de ses voisins par la précocité de ses politiques restrictives en matière d'immigration. Néanmoins, la région nordique est toujours perçue comme une destination favorable par les migrants et comme une source d'inspiration pour les gouvernements européens qui cherchent à réformer leurs politiques migratoires.

*La région nordique est toujours perçue comme
une destination favorable pour les migrants et
comme une source d'inspiration pour les
gouvernements européens*

C'est le cas de la France, où les pays nordiques ont traditionnellement été perçus comme des sociétés égalitaires, tolérantes et accueillantes, et à ce titre des modèles à suivre en matière de politiques d'immigration et d'intégration par les partis de gauche. Toutefois, avec la montée des partis d'extrême droite et populistes dans la région nordique et le « virage à 180 degrés » des sociaux-démocrates en matière d'immigration, ces pays sont désormais utilisés dans le débat politique français par les partis conservateurs pour soutenir des politiques migratoires plus restrictives (Reynié, 2023). Aux yeux de ces acteurs, les tendances actuelles dans la

région nordique prouvent que l'immigration est un poids pour l'économie et pour l'État social mais aussi une menace pour la cohésion sociale. Cependant, relativement peu de décideurs politiques ont une connaissance claire et détaillée des politiques migratoires nordiques, de leur contexte historique et de leurs tendances contemporaines.

Afin de rectifier les perceptions erronées et les généralisations hâtives qui circulent dans l'espace politique français, cette note propose une analyse approfondie des politiques migratoires dans les pays nordiques. La première partie présentera brièvement l'histoire des migrations dans l'aire nordique, tandis que la seconde partie donnera un aperçu des développements récents des politiques migratoires, en mettant l'accent sur l'asile, le séjour et la citoyenneté. Cette note se concentre principalement sur la Suède, en raison de sa longue expérience en tant que pays de destination pour les immigrés internationaux et de sa réputation en matière de politiques égalitaires et multiculturelles. Mais elle s'intéressera également aux autres pays en établissant des comparaisons entre la Suède, le Danemark et la Finlande. Ainsi, elle donnera non seulement un aperçu large de la région nordique, mais mettra également en évidence les différences et les convergences entre les trois pays. Elle mettra aussi en lumière les tensions internes propres aux sociétés nordiques qui, aux yeux des observateurs externes apparaissent souvent comme une aire statique et homogène. La conclusion du rapport tâchera d'évaluer ce que l'on peut, ou non, encore apprendre des pays nordiques en termes de construction de politiques migratoires justes et égalitaires et de sociétés diverses, démocratiques et protectrices.

Des histoires migratoires divergentes

Cette note dresse un portrait nuancé de la Suède en tant que société d'immigration caractérisée par une cohabitation précaire de tendances égalitaires et multiculturalistes avec des attitudes nationalistes et protectionnistes. Destination privilégiée de personnes migrantes depuis la Seconde Guerre mondiale, 15 % des 10 millions d'habitants de la Suède sont actuellement nés à l'étranger, une proportion légèrement supérieure à celle de la France. La Suède a adopté sa première loi sur l'immigration en 1927. Ce cadre juridique reste la ligne directrice des politiques d'immigration du pays malgré ses adaptations successives en fonction des tendances migratoires et du climat politique au cours du siècle dernier.

Après une analyse approfondie du cas suédois, cette première partie se penchera sur l'histoire des politiques migratoires au Danemark et en Finlande. Ces trois pays nordiques partagent de nombreuses similitudes, notamment en ce qui concerne leurs modèles politiques, leurs traditions culturelles et les États sociaux qu'ils ont développés au 20^e siècle. Ils ont également la réputation d'être des nations pacifiques attachées aux principes de la justice sociale et d'universalisme. En ce qui concerne les migrations internationales, les pays ont toutefois historiquement suivi des voies différentes et ont développé des politiques divergentes. Nous observons néanmoins une tendance à la convergence depuis les années 2000.

La Suède de l'après-guerre : des travailleurs européens dans un État social en expansion

L'après-guerre en Suède est une période d'optimisme grâce au boom industriel et à l'expansion économique couplés au développement d'un État social généreux générateur d'égalité sociale et de cohésion entre les membres du « *folkhem* » (maison du peuple). La communauté nationale s'appuyait alors sur une approche culturaliste de la citoyenneté (Norocel, 2016). À l'image de l'Allemagne et de la France, le secteur industriel du pays était confronté à une pénurie de main-d'œuvre et a dû se tourner vers l'étranger. Cependant, les employeurs devaient rester dans le cadre de la loi sur les étrangers de 1927 qui avait pour objectif de protéger la main-d'œuvre suédoise de la concurrence étrangère et de contrôler l'immigration pour empêcher un « mélange défavorable des peuples » (Skodo, 2018). Par conséquent, à partir de 1947, ce sont des migrants principalement originaires d'Autriche, de Hongrie et d'Italie qui se sont installés en Suède en tant que travailleurs invités temporaires. Avec la création du marché du travail commun nordique en 1954 et la suppression des contrôles frontaliers entre les pays nordiques en 1957, la Suède a en outre connu une

augmentation du nombre de migrants en provenance des pays voisins, en particulier de la Finlande, pays agraire et pauvre ravagé par la Seconde Guerre mondiale.

Alors que dans les années 1950, la Suède comptait environ 200 000 personnes nées à l'étranger, ce nombre dépassait 500 000 au début des années 1970

À cette époque, la plupart de ces migrants restait en Suède pour une durée limitée et retournait dans leur pays après quelques années. Avec la poursuite de l'expansion économique dans les années 1960, la Suède a commencé à étendre son recrutement de main-d'œuvre aux pays du Sud de l'Europe. Dans les années qui ont suivi, un nombre croissant de personnes originaires de pays comme la Turquie, la Yougoslavie et la Grèce s'est installé dans le royaume scandinave. Ainsi, alors que dans les années 1950, la Suède comptait environ 200 000 personnes nées à l'étranger, ce nombre dépassait 500 000 au début des années 1970.

En raison du niveau élevé de l'immigration de travail et du ralentissement de la croissance économique, la demande de main-d'œuvre a commencé à diminuer à la fin des années 1960. En 1967, le marché du travail était saturé. Cette situation a incité la Suède à prendre des mesures pour encadrer l'immigration des travailleurs non nordiques et à créer en 1969 l'Office suédois de l'immigration, chargé de coordonner les divers organismes publics et municipalités sur les questions d'immigration. La récession économique inattendue du début des années 1970 a encore aggravé la situation et a entraîné l'arrêt complet de l'immigration de travailleurs en provenance de pays non nordiques et l'augmentation du taux de chômage en 1972. Ces développements ont été exacerbés par le fait que, contrairement aux attentes des décideurs politiques, de nombreux travailleurs invités n'avaient pas pour objectif de rentrer dans leur pays mais souhaitaient s'installer en Suède, y demander la nationalité et faire venir leur famille, comme cela s'est passé en France et en Allemagne.

Après 1972 : l'encadrement de l'immigration familiale et humanitaire

En 1976, la Suède a adopté une nouvelle loi sur les étrangers (loi 1975/76:18) qui a constitué la base des politiques d'immigration pour les années suivantes. Cette loi prévoyait non seulement une politique ouverte

en matière d'asile et d'immigration familiale, les mêmes droits sociaux pour les résidents permanents et les citoyens suédois, mais aussi des permis de séjour permanents pour les réfugiés. À la suite de la récession économique des années 1970, en Suède, comme dans la plupart des pays d'Europe occidentale, le regroupement familial est devenu un motif croissant de délivrance de titres de séjour. Alors que la Suède recevait entre 5 000 et 10 000 demandes de regroupement familial jusqu'au milieu des années 1980, ces dernières n'ont cessé d'augmenter dans les années 1990 pour atteindre environ 20 000 personnes par an (Kupský, 2017). Cette tendance a conduit le gouvernement social-démocrate de l'époque à adopter la loi 1996/97:25 qui a mis en place des règles plus strictes. Le regroupement familial a été restreint à des personnes vivant de manière « stable » en Suède et à leur conjoint et leurs enfants de moins de 18 ans. De plus, le statut juridique des personnes rejoignant est devenu dépendant de celui du membre de la famille déjà présent en Suède.

Toutefois, ces restrictions ont été abrogées par la loi 2005/06:72, adoptée en 2005 par tous les partis représentés au parlement, qui a transposé en droit interne la directive européenne sur le regroupement familial. Cette loi a non seulement étendu les titres de séjour permanents à tous les membres de la famille, mais est aussi revenue sur les conditions de logement, de revenu et d'assurance sociale (Emilsson, 2018). Nouveau revirement en 2010 : le gouvernement de centre-droit a adopté le projet de loi 2009/10:77 qui réintroduit en particulier des critères de ressources pour le regroupement familial dans le but d'inciter les migrants à trouver un emploi. Cette loi ne s'appliquait toutefois ni aux personnes résidant en Suède depuis au moins quatre ans, ni aux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. En fin de compte, elle ne concernait qu'un petit nombre de personnes. Par conséquent, le nombre de cas de regroupement familial, qui s'élevait à environ 23 000 en 2005, a continué à croître et a même plus que doublé pour atteindre plus de 48 000 en 2017.

Outre le regroupement familial, la Suède a connu une augmentation significative du nombre de réfugiés à partir des années 1970. Alors que des Hongrois, des Tchécoslovaques et des Grecs avaient auparavant demandé l'asile pour des raisons politiques, la Suède est devenue une destination majeure pour les demandeurs d'asile et les réfugiés réinstallés en provenance de zones de conflit du monde entier à partir de la fin des années 1970. Après les réfugiés chiliens fuyant la dictature d'Augusto Pinochet, la Suède a accueilli 7 000 réfugiés irakiens et 27 000 réfugiés iraniens. Dans les années 1990, un nombre croissant de demandeurs d'asile originaires de l'ex-Yougoslavie, dont plus de 100 000 Bosniaques et 3 600 Albanais du Kosovo, ont obtenu une protection internationale en Suède.

Le nombre croissant de demandeurs d'asile a déclenché un débat houleux sur les politiques d'asile et a conduit à une polarisation croissante des partis politiques. Les Verts (*Miljöpartiet*) et le Parti de gauche (*Vänsterpartiet*) soutenaient des politiques d'asile généreuses tandis que les autres partis étaient en faveur de politiques plus restrictives. Ces débats ont abouti à la réforme de la loi sur les étrangers de 1988 (projet de loi 1988/89:86). Cette loi visait à réduire l'immigration via des politiques de visa permettant de limiter les arrivées en provenance de certains pays et d'augmenter les retours en renforçant les aides au retour volontaire ainsi que les moyens des agences travaillant sur ce sujet.

*À partir des années 1970, la Suède est devenue
une destination majeure pour les demandeurs
d'asile et les réfugiés réinstallés en provenance
de zones du conflit du monde entier*

Après l'arrivée de 29 000 demandeurs d'asile à l'automne 1989, le gouvernement social-démocrate, soutenu par le parti conservateur modéré et les démocrates-chrétiens, a adopté la « décision Lucia » en décembre 1989. Cette réforme limitait l'octroi de l'asile uniquement aux réfugiés répondant aux critères de la Convention de Genève. Le gouvernement et ses alliés estimaient que le système d'asile était en crise et craignaient que le fait d'autoriser l'accueil de réfugiés ne répondant pas aux critères de la Convention encouragerait d'autres réfugiés à demander l'asile en Suède. Bien que le gouvernement social-démocrate ait introduit lui-même la « décision Lucia », sans consulter le parlement, il est revenu sur cette réforme controversée après sa victoire aux élections de 1991. Par la suite, en 1992, la Suède, comme d'autres pays d'Europe, a enregistré un nombre record de plus de 84 000 demandeurs d'asile, notamment en provenance de l'ex-Yougoslavie. Par ailleurs, pour la première fois, le parti anti-immigration, la Nouvelle Démocratie (*Ny Demokrati*), est élu au parlement lors des élections de 1991. Les années suivantes ont été marquées par des politiques d'asile axées sur l'introduction d'un statut de protection temporaire et le financement de programmes de développement des pays d'origine ainsi que des dispositifs de retour volontaire.

Deux événements ont marqué les politiques migratoires suédoises de la fin du 20^e siècle. Premièrement, la Suède a adhéré à l'Union européenne en 1995. L'adhésion a permis aux citoyens de tous les États membres de l'UE de bénéficier de la même liberté de circulation que celle qui avait été

réservée auparavant aux seuls citoyens des autres pays nordiques. Deuxièmement, en 1998, le gouvernement social-démocrate a de nouveau libéralisé les politiques d'asile. Mais, face à l'évolution d'une opinion publique plus défavorable à l'immigration, les sociaux-démocrates ont à nouveau cherché à réduire le nombre de demandeurs d'asile au début des années 2000. Néanmoins, n'ayant pas réussi à trouver une majorité pour valider leurs propositions, le régime plus libéral est resté en place.

Les années suivantes, dominées par un gouvernement de centre-droit, n'ont vu que peu de changements. Après l'entrée au Parlement en 2010 des Démocrates de Suède (*Sverigedemokraterna*), un parti anti-immigration, l'alliance de centre-droit a mis en œuvre de nouvelles politiques relatives à l'asile. Mais au lieu d'introduire des mesures simplement plus restrictives, le gouvernement a conclu plusieurs nouveaux accords (projet de loi 2013/14:216, projet de loi 2012/13:58 ; projet de loi 2012/13:109) qui sont plutôt allés dans le sens de la libéralisation : l'extension des motifs de protection humanitaire pour les enfants ainsi que l'extension des droits des migrants en situation irrégulière, notamment le même accès aux soins qu'aux demandeurs d'asile (Emilsson, 2018). En outre, dans un effort de promotion du plein emploi, la Suède a accordé l'accès au marché du travail à tous les migrants, qu'ils soient originaires de l'UE ou de pays tiers.

Les politiques suédoises d'intégration : le multiculturalisme au service de l'universalisme

En réponse à l'immigration de travail de l'après-guerre, la Suède a commencé à élaborer des politiques d'intégration dans les années 1960. Les premières politiques reposaient sur l'idée selon laquelle les immigrés devaient être inclus dans le système social suédois, caractérisé par l'accès universel aux aides et aux services sociaux, dans les mêmes conditions que les citoyens suédois. Dès cette période, les immigrés bénéficiaient donc des mêmes droits sociaux que les citoyens, ce qui, dans la pratique, incluait l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, ainsi qu'aux services sociaux et aux soins de santé. La condition préalable à cette approche universaliste était toutefois de contrôler les flux d'immigration ainsi que l'emploi des immigrés conformément au principe normatif du travail en tant que pierre angulaire de la citoyenneté sociale nordique (Kildal & Kuhnle, 2005).

Face au nombre croissant d'immigrants ayant des croyances religieuses et pratiques culturelles perçues comme différentes de celles des Suédois et des immigrants d'Europe du Nord et centrale, la Suède a développé une approche multiculturaliste de l'intégration par le biais de la loi de 1975, une réglementation pionnière à l'échelle européenne. L'idée phare du « modèle

suédois » était de combiner les principes de protection sociale universelle avec des mesures multiculturalistes visant à promouvoir les principes « d'égalité, de liberté de choix et de coopération ». Concrètement, les politiques d'intégration des années 1970 ont accordé aux immigrés les mêmes droits sociaux qu'aux citoyens. Elles ont aussi mis en place des mesures visant à soutenir l'identité ethnique des nouveaux arrivants, notamment avec un soutien financier aux organisations communautaires et l'enseignement de la langue maternelle dans les écoles publiques. En outre, la participation des nouveaux arrivants à la vie politique a été renforcée par le droit de participer aux élections régionales ainsi que par la facilitation du processus de naturalisation. Par ces mesures multiculturalistes, la Suède considérait que la coopération entre les organisations minoritaires et les autorités publiques, ainsi que « l'absorption institutionnelle des différences ethniques » (Borevi, 2012) qu'elle entraîne, seraient plus efficaces que le contrôle et la coercition en termes d'intégration.

L'idée phare du « modèle suédois » était de combiner les principes de protection sociale universelle avec des mesures multiculturalistes

Si les politiques d'intégration multiculturaliste de la Suède ont mieux résisté à l'épreuve du temps que celles d'autres pays européens, comme les Pays-Bas (Etzinger, 2014), elles ont fait l'objet d'une « réduction d'échelle » à partir des années 1980. À la suite de deux enquêtes mandatées par le gouvernement, la Suède a révisé ses politiques d'intégration. Elle est passée de l'encouragement des identités collectives minoritaires à la protection des droits individuels. La Suède a en outre changé l'étiquette de « politique d'immigration et de minorités » en « politique d'immigration » et a décentralisé sa mise en œuvre au niveau municipal. La préoccupation ici était qu'un soutien public actif à la formation de minorités ethniques ferait obstacle à l'intégration individuelle dans la société suédoise et, dans un sens, saperait l'investissement public dans l'intégration des immigrés (Borevi, 2014). En termes de politiques d'intégration, les années 1990 ont donc été caractérisées par l'individualisation des services, désormais axés sur l'accès aux services locaux et, de plus en plus, sur l'acquisition de compétences linguistiques et professionnelles.

Les années 2000 : relancer l'immigration de travail à l'ère néolibérale

À partir des années 2000, les politiques migratoires libérales et multiculturalistes de la Suède ont connu des critiques virulentes. En dépit de politiques sociales généreuses, le taux de chômage des étrangers est resté plus élevé que celui des Suédois sans origines immigrées. De plus, les niveaux élevés de ségrégation ethnique dans les villes et les écoles suédoises ont suscité des inquiétudes. À l'instar de la France, la Suède aussi a cherché à susciter une immigration fondée sur le travail plutôt qu'une immigration familiale ou humanitaire.

En 2006, le gouvernement suédois a instauré de nouvelles catégories juridiques qui distinguent l'immigration de travail temporaire et permanente, soumises à des réglementations différentes. Les travailleurs permanents étaient considérés plus utiles pour répondre aux problèmes structurels du marché de l'emploi tandis que les travailleurs temporaires pouvaient combler les déficits conjoncturels de main d'œuvre. Ces derniers étaient donc liés à un employeur et à un métier pendant une durée initiale de deux ans à l'issue de laquelle leur situation serait réexaminée. Dans la pratique, le gouvernement a responsabilisé les employeurs pour la mise en application de cette politique : les employeurs pouvaient décider qui embaucher, indépendamment de la nationalité ou des qualifications, à condition que le cadre réglementaire soit respecté concernant le salaire minimum et la couverture d'assurance. Les décideurs politiques espéraient ainsi encourager l'embauche de travailleurs étrangers dans les secteurs estimés « en tension ». Par ailleurs, les autorités pensaient qu'une immigration liée au travail favoriserait l'intégration des nouveaux arrivants puisqu'ils seraient en emploi dès le début.

Concrètement, ces réformes ont conduit à une augmentation importante de l'immigration de travail, notamment dans les secteurs de l'informatique et des services, en provenance de pays non européens tels que la Thaïlande, l'Inde et la Chine (Skodo, 2018). En 2018, environ 850 000 étrangers vivant en Suède étaient nés en Europe. Ils étaient environ un million à venir d'un pays non européen.

Les réformes de la politique d'immigration professionnelle des années 2000 sont allées de pair avec celles de la politique d'intégration. En 2010, le gouvernement suédois a introduit la « réforme d'activation » dans le but d'encourager tous les immigrés adultes à accéder à un emploi. Les « plans personnalisés d'intégration » instaurés par ces réformes ont d'abord ciblé les individus arrivant en Suède sans lien avec un employeur spécifique. Ils

ont ensuite été généralisés à l'ensemble de la population immigrée non active. Ces plans personnalisés avaient pour objectif de contractualiser les responsabilités respectives des pouvoirs publics et des immigrés en matière d'intégration : les autorités s'engageaient à fournir des aides et des services sociaux, une formation linguistique et professionnelle aux immigrés dont il était attendu qu'ils s'engagent activement à améliorer leur « employabilité » (Dahlstedt & Neergard, 2016). Les politiques d'activation faisaient écho à deux tendances néolibérales plus générales : le renforcement de la participation active au marché du travail comme principe d'intégration et d'accès aux prestations sociales ainsi que l'individualisation des droits sociaux au détriment du principe de l'universalisme égalitaire.

L'impact de la « crise migratoire » de 2015 en Suède

La « crise migratoire » de 2015 a constitué un tournant important dans les politiques suédoises d'immigration. Alors que le pays accueillait déjà un nombre croissant de demandeurs d'asile ainsi que de réfugiés dans le cadre de programmes officiels de réinstallation depuis 2012, la Suède a connu l'afflux de demandeurs d'asile par habitant le plus élevé jamais enregistré dans un pays de l'OCDE en 2015, ainsi que le plus grand nombre de demandeurs d'asile au monde. La Suède a reçu près de 160 000 demandes d'asile, soit 12 % de toutes les demandes dans l'UE cette année-là : six fois plus que la moyenne de l'UE par habitant et plus de deux fois plus que la France (Eurostat, 2016). Un examen attentif de ces chiffres révèle que la Suède a également reçu le plus grand nombre de demandes d'asile de mineurs non accompagnés au sein de l'UE : 35 300 enfants, ce qui correspond à 40 % du total de l'UE (Garvik & Valenta, 2021). Parmi ceux qui sont arrivés en Suède, environ un tiers ont fui la Syrie, tandis qu'environ un quart était afghans, les demandeurs d'asile venant d'Irak constituant le troisième groupe en importance.

En réponse, le gouvernement a chargé l'Agence suédoise des contingences civiles, qui coordonne les réponses nationales et locales aux crises, de leur fournir des logements temporaires et des services sociaux. Cependant, alors que l'afflux se poursuivait tout au long de l'année 2015, le gouvernement a adopté des mesures plus restrictives, notamment des politiques d'asile et de frontières plus strictes, dans l'objectif de diminuer l'attractivité du pays (Tanner, 2016). À moyen terme, la crise des réfugiés a conduit à des changements drastiques dans la législation et la politique d'immigration. Au fil des années, le discours d'extrême-droite qui associait les demandeurs d'asile à une menace pour la sécurité nationale, le terrorisme et la délinquance s'est progressivement répandu et a été adopté par une large partie des responsables et des partis politiques.

Danemark : l'héritage d'un État social chauvin

Le Danemark a connu divers flux d'immigration, qui, jusque dans les années 1960, provenaient principalement d'autres pays nordiques et d'Europe de l'Ouest. Comme en Suède, avec l'essor économique des années 1960, la main-d'œuvre nationale s'est révélée insuffisante pour répondre à la demande du secteur industriel danois. Le Danemark a donc autorisé l'arrivée de travailleurs étrangers, principalement en provenance de Turquie, du Pakistan et de Yougoslavie. Au début des années 1970, avec la première crise pétrolière, l'économie danoise a connu un ralentissement soudain. En raison des craintes d'un taux de chômage élevé, ainsi que d'une baisse des salaires et des besoins élevés en matière d'assistance sociale, le pays a immédiatement mis un terme à l'immigration de travail et a suivi d'autres pays d'Europe occidentale dans la transition vers l'immigration familiale et humanitaire. Au cours des décennies suivantes, le Danemark a accueilli un grand nombre de réfugiés du Moyen-Orient et des zones de conflits du « Sud global », notamment du Vietnam, du Chili et de la Somalie. Cette évolution a conduit à l'adoption de la première loi sur l'immigration du pays en 1983. Cette loi était l'une des plus libérales au monde en termes de statut juridique des demandeurs d'asile : elle a notamment accordé le droit d'asile et le droit au regroupement aux personnes ne relevant pas de la Convention de Genève de 1951 (Kapitsyn et al., 2022).

L'immigration a ensuite significativement augmenté les années suivantes. Aujourd'hui, 10 % des 5,8 millions d'habitants du pays sont nés à l'étranger. Alors que l'État suédois a une tradition de reconnaissance et de soutien des traditions culturelles, linguistiques et religieuses des immigrés, le Danemark a adopté des politiques d'intégration plus assimilationnistes. À titre d'exemple, alors que la Suède élaborait ses politiques de soutien actif de la préservation des traditions linguistiques et religieuses des immigrés dans les années 1970, le parlement danois était déjà favorable à la condition de maîtrise de la langue pour pouvoir accéder aux permis de séjour et à l'allocation chômage (Borevi, 2014). Depuis les années 1980, le Danemark a introduit une série de restrictions à sa réglementation en matière d'immigration, initialement libérale, dans un contexte de polarisation politique et de politisation des questions d'immigration et d'intégration. Au fil des années, les contestations contre une politique jugée trop généreuse ont reçu un soutien croissant de vastes pans de la société danoise, y compris par les partis politiques de gauche, pionniers européens des idéaux de « chauvinisme du welfare » (*welfare chauvinism*) consistant à limiter l'accès de tous les droits, les aides et les services sociaux aux seuls ressortissants danois (Keskinen et al., 2016).

Le Danemark est actuellement l'un des pays européens qui est allé le plus loin dans la mise en œuvre de politiques restrictives

Ces attitudes anti-immigration ont pris de l'importance au cours des campagnes électorales des années 2000. Les élections parlementaires danoises de 2015 se sont centrées sur une seule préoccupation : la question du maintien du système de protection sociale, supposé menacé par l'immigration et la diversification ethnoraciale et religieuse de la population danoise. Le Danemark est actuellement l'un des pays européens qui est allé le plus loin dans la mise en œuvre de politiques restrictives en matière d'immigration et d'intégration. Par exemple, pour obtenir le statut de résident permanent au Danemark, les nouveaux arrivants doivent participer à un programme d'introduction à la société danoise obligatoire, réussir un test de langue et démontrer qu'ils ont vécu au Danemark pendant au moins cinq ans. En ce qui concerne la naturalisation, des conditions ultérieures s'ajoutent : les candidats ne doivent pas avoir perçu de prestations sociales pendant plus de six mois au cours des cinq années précédentes et doivent réussir un test de langue ainsi qu'un test sur la culture et l'histoire danoises.

Finlande : l'ouverture tardive à l'immigration internationale

Comparée à la Suède et au Danemark, la Finlande a une histoire d'immigration plus récente. En fait, la Finlande était plutôt un pays d'émigration jusque dans les années 1970, la Suède figurant parmi les destinations les plus importantes. Jusque dans les années 1990, les flux entrants étaient très majoritairement (environ 85 %) constitués de Finlandais et de leurs familles de retour au pays, principalement en provenance de Suède, mais aussi d'Amérique du Nord (Korkisaari et Söderling, 2003). Alors qu'un petit nombre de réfugiés politiques du Chili et du Vietnam est arrivé en Finlande dans les années 1970 et 1980, ce n'est qu'une décennie plus tard que l'immigration internationale a considérablement décollé. Les années 1990 témoignent de l'arrivée en Finlande – qui rejoint, comme la Suède, l'Union européenne en 1995 – d'un nombre croissant de personnes en provenance d'autres pays européens ainsi que des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires de zones instables comme l'ex-URSS, la Somalie et l'Irak. Mais même dans les années 1990, les arrivées de population les plus importantes étaient constituées de personnes d'origine finlandaise, comme les descendants des Finlandais ingriens installés dans la Russie actuelle au cours du 17^e

siècle. D'autres motifs d'immigration étaient les liens familiaux ainsi que la migration de travail.

Aujourd'hui, environ 5 % des 5,5 millions des résidents de Finlande sont nés à l'étranger. Le nombre croissant d'immigrés a amené à la création d'un cadre juridique sur l'intégration des immigrés et l'accueil des demandeurs d'asile en 1999. Cela a conduit à l'institutionnalisation progressive des politiques finlandaises d'intégration en miroir de l'approche suédoise guidée par les principes de l'incorporation des nouveaux arrivants sur le marché du travail et dans le système de protection sociale. En plus de se concentrer sur l'amélioration de l'accès des immigrés aux droits sociaux, les politiques finlandaises se sont inspirées de la Suède multiculturaliste, ainsi que des Pays-Bas et du Canada, en matière de gestion de la diversité. En Finlande, les principes de l'activité professionnelle, de l'universalité des droits sociaux et du droit à la préservation des traditions linguistiques et religieuses ont été érigés en pierres angulaires de la tradition finlandaise d'intégration (Bäckman, 2020). À l'instar de la Suède, la Finlande a également renforcé les politiques d'insertion professionnelle à partir de l'adoption d'une nouvelle loi sur l'intégration en 2010. Cette loi a été considérée comme une évolution vers des politiques d'immigration néolibérales qui rendent les immigrés, plutôt que les autorités et les institutions de la société d'accueil, responsables de leur intégration aussi bien dans sa dimension économique que culturelle (Rajas, 2012). Ces politiques exigent des immigrés des « efforts d'intégration » évalués dans le cadre des plans personnels d'intégration qui concernent des pans toujours plus importants de la population immigrée, notamment des femmes inactives érigées en public prioritaire (Haapajärvi, 2023).

Les politiques finlandaises se sont inspirées de la Suède multiculturaliste, ainsi que des Pays-Bas et du Canada en matière de gestion de la diversité

Dans les années 2000, alors que les flux sont restés stables, l'immigration est devenue une question controversée, politisée dans une rhétorique de « chauvinisme du welfare » à l'instar des développements observés dans les autres pays nordiques (Pyrhönen et Wahlbeck, 2018). Cette rhétorique a été alimentée en particulier, mais pas exclusivement, par le parti national-populiste finlandais (*Perussuomalaiset*), qui est entré dans le gouvernement de coalition conservateur de droite en 2015 après son plus

grand succès électoral à ce jour. La même année, la Finlande a accueilli environ 32 000 demandeurs d'asile, un nombre sans précédent dans le pays. Le pic des nouveaux arrivants a suscité des inquiétudes quant à la capacité du système de protection sociale à répondre aux besoins des demandeurs d'asile, ainsi qu'à la capacité du marché du travail à absorber la main-d'œuvre nouvellement arrivée, la Finlande étant aux prises avec des taux de chômage élevés de près de 10 %.

Même si par rapport à d'autres pays nordiques, la Finlande a accueilli moins de demandeurs d'asile en 2015 et avait en général des taux plus faibles de personnes nées à l'étranger, des préoccupations en matière d'intégration, associées à des craintes quant à l'effet des réfugiés sur le système social et économique, ont conduit à une évolution vers des politiques d'immigration plus restrictives. Celles-ci comprennent le renforcement des contrôles aux frontières, le durcissement des conditions de régularisation, de naturalisation et de regroupement familial ainsi que l'extension au sein de la classe politique d'une position critique à l'égard du développement d'un régime d'asile européen commun.

La convergence des politiques migratoires nordiques après 2015

Au début de la « crise migratoire » de 2015, la Suède a maintenu sa politique d'accueil libérale et son approche humanitaire de la crise. Cependant, alors que les arrivées s'installaient à un niveau élevé, le pays a connu des difficultés pour fournir des logements et des conditions d'accueil, pour permettre l'accès aux services sociaux et à l'éducation mais aussi en matière d'insertion professionnelle. Ces services ont eu un coût considérable pour la Suède. Ces difficultés ont non seulement conduit à une couverture médiatique de plus en plus critique à l'égard des personnes migrantes mais également à un changement de discours et d'attitude au sein de la classe politique et de la population suédoise déjà inquiète de l'émergence d'une « société des ombres » (*skuggsamhället*) dans les marges urbaines et sociales des grandes villes du pays. Les tensions sociales qui en ont résulté, ainsi que la montée des sentiments anti-immigrés, ont créé un dilemme pour le gouvernement entre la gestion d'une crise humanitaire internationale et la protection de la cohésion nationale et de son système de protection sociale (Hagelund, 2020).

À l'automne 2015, le gouvernement de coalition des sociaux-démocrates et des Verts a cédé aux voix critiques et a introduit une série de nouvelles propositions similaires à celles envisagées dans d'autres pays nordiques. Ces mesures, censées être de nature temporaire, allaient à l'encontre des principes d'humanitarisme, d'universalisme et de multiculturalisme et peuvent, de ce fait, être considérées comme un tournant radical. Elles ont marqué le début d'une réorientation des politiques suédoises d'immigration dans le but de réduire l'attractivité du pays pour les demandeurs d'asile, largement attribuée à ses politiques migratoires et sociales généreuses.

Ces évolutions ne sont toutefois pas propres à la Suède, mais s'observent dans l'ensemble des États nordiques où le nombre de partisans des partis anti-immigrés, tels que le parti finlandais et le parti populaire danois, a considérablement augmenté et où les politiques en matière de migration se sont durcies. La Suède, le Danemark et la Finlande ont renforcé les contrôles aux frontières, ont ajusté leurs politiques d'immigration vers les normes minimales fixées par les conventions internationales. Ils ont aussi commencé à promouvoir les retours dits volontaires ainsi qu'à restreindre l'accès aux droits sociaux des nouveaux arrivants (Tanner, 2016). Cependant, il existe certaines variations entre les pays et, même s'ils

poursuivent des objectifs identiques de restriction des politiques d'asile, de résidence et de citoyenneté, ils ont suivi des voies et des moyens différents.

L'asile et le droit au séjour : de la protection permanente au séjour temporaire

En juillet 2016, une nouvelle loi sur l'asile et la réunification familiale est entrée en vigueur en Suède. Si la loi ne devait initialement être appliquée que pendant trois ans, il a été finalement décidé qu'elle serait valable jusqu'à l'adoption d'une réforme du régime européen d'asile jugée satisfaisante pour les autorités suédoises. Cette nouvelle loi rompt avec la tradition suédoise consistant à accorder un titre de séjour sûr et prévisible aux migrants et aux réfugiés. Elle a en particulier prévu d'octroyer des titres de séjour temporaires au lieu de titres de séjour permanents et de distinguer quatre types de statut de protection qui donnent tous le droit de travailler : les réfugiés au sens de la Convention de Genève qui recevraient un titre temporaire de trois ans renouvelable au lieu d'un titre permanent ; les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire qui devraient recevoir un titre de séjour de 13 mois pouvant être prolongé de deux ans supplémentaires si les motifs de protection subsistaient ; les personnes ayant un autre besoin de protection qui doivent se voir accorder un titre de séjour temporaire ; et les personnes touchées par des circonstances particulièrement pénibles, qui peuvent se voir accorder un permis de séjour sur la base d'une évaluation globale de leur état de santé, de leur adaptation à la Suède et de la situation dans leur pays d'origine. En outre, les critères d'accès à la résidence permanente ont été durcis et conditionnés à l'autonomie financière, qui est également devenue une exigence de la réunification familiale, par ailleurs restreinte aux membres de la famille immédiate des réfugiés.

Avec la nouvelle réglementation, la Suède s'est éloignée des principes de permanence et d'universalité de la protection au profit de mesures temporaires et conditionnelles. En outre, le renouvellement des titres de séjour, y compris des réfugiés, sont désormais conditionnés à l'autonomie financière ainsi qu'au « mode de vie ordonné » jusqu'ici interprété principalement dans le sens d'absence de condamnation pénale. Cette réforme crée des hiérarchies juridiques entre les différents groupes d'immigrés et des relations sociales asymétriques entre immigrés et citoyens nés suédois (Bendixsen & Näre, 2024). La nouvelle loi signifie que le droit au séjour des immigrés et des réfugiés dépend de leur « capacité à s'intégrer » et de leur insertion sur le marché du travail alors même que celle-ci est entravée par la temporalité des titres de séjour et les délais administratifs de traitement des dossiers. Cette loi renforce la pression sur

les immigrés, dont les réfugiés, pour qu'ils s'assimilent à la société et à la culture suédoises et qu'ils acceptent un emploi sans lien avec leurs compétences professionnelles. Ce faisant, la loi favorise leur dépendance à l'égard du marché et des employeurs pour garantir une résidence pour eux-mêmes ainsi que pour leurs familles, en contradiction avec le principe de « démarchandisation » que sous-tendait traditionnellement le régime social nordique (Esping-Andersen, 1990).

La Suède s'est éloignée des principes de permanence et d'universalité au profit de mesures temporaires et conditionnelles

Simultanément, les nouvelles règles ont conduit à une évaluation plus stricte des besoins de protection des réfugiés. Elles ont imposé des restrictions à l'accès des demandeurs d'asile aux aides et services sociaux, avec la suppression du logement gratuit et des indemnités journalières pour les demandeurs d'asile « déboutés » et pour ceux qui ont reçu un ordre de reconduite à la frontière ou dépassé leur date limite de retour volontaire (Skodo, 2018). Les nouvelles dispositions n'ont toutefois pas affecté les réfugiés accueillis à partir d'un pays de premier asile dans le cadre des programmes de réinstallation, dont la situation est restée moins politisée que celle des demandeurs d'asile et qui ont continué à être déployés par le gouvernement suédois.

En 2017 et 2018, des mesures supplémentaires visant à augmenter le nombre de retours ont été mises en œuvre. D'une part, de nouvelles réglementations visant à harmoniser la coopération entre l'Agence suédoise des migrations, responsable pour les retours volontaires, et les autorités policières, responsables pour les retours forcés, ont été établies afin de définir des responsabilités plus claires. D'autre part, la Suède a rejoint le Réseau européen de retour et de réintégration qui visait à renforcer, faciliter et rationaliser le processus de retour grâce à des initiatives européennes communes et à promouvoir une réintégration durable et efficace dans les pays tiers (Garvik & Valenta, 2021). Le programme était opérationnel dans une quarantaine de pays et, à la mi-2021, avait accompagné plus de 24 500 migrants de retour en les aidant à se loger, à suivre un traitement médical, à participer à une formation professionnelle ou à créer une entreprise.

D'une manière générale, au fil des années, les acteurs politiques comme les citoyens suédois sont devenus de plus en plus critiques envers les

politiques migratoires progressistes du pays et, en particulier, sur l'impact des migrants sur le système de protection sociale. Concrètement, cette tendance a abouti à l'objectif politique de réduction du taux d'immigration de 6,34 % en moyenne chaque année pendant la période de 2019 à 2022. Le nouveau gouvernement de coalition des Sociaux-démocrates et des Verts a prolongé la loi temporaire pour une période de deux ans en 2018, le seul amendement consistant à l'ouverture de l'accès à la réunification familiale aux réfugiés non conventionnels. En 2021, les amendements ont été confirmés et la loi sur les étrangers a été modifiée de façon permanente. Cela a confirmé que tous les nouveaux titres de séjour, à l'exception des réfugiés réinstallés, devaient être temporaires. En outre, les conditions d'obtention du statut de résident permanent ont été durcies par l'introduction de la condition d'autonomie financière, d'occupation d'un logement « convenable » et de trois ans de résidence en Suède. Des conditions d'autonomie ont également été introduites pour le regroupement familial, le demandeur résidant en Suède devant prouver qu'il est capable de subvenir à ses besoins non seulement pour lui-même, mais également pour les membres de sa famille qui demandent un permis de séjour, ainsi que de disposer d'un logement de taille et qualité suffisantes « pour accueillir la famille ».

Le changement d'approche de la Suède en matière de politique d'asile et de séjour n'est en aucun cas unique

Le changement d'approche de la Suède en matière de politique d'asile et de séjour n'est en aucun cas unique. Le Danemark a également introduit une politique d'asile plus stricte consistant en l'expulsion plus efficace des demandeurs d'asile déboutés, le renforcement des contrôles aux frontières et en des campagnes d'information dans les pays d'origine des potentiels migrants visant à les décourager de partir. Les autorités danoises ont renforcé les exigences imposées aux personnes en quête de protection humanitaire, ont raccourci la durée des titres de séjour et ont introduit des exigences et des restrictions plus strictes en matière de droit au travail. En outre, les nouvelles politiques danoises ont établi trois types de statuts de protection, qui accordent différents titres de séjour, globalement plus courts qu'auparavant (Garvik & Valenta, 2021). Les nouvelles règles reposent généralement sur l'idée que les réfugiés doivent subvenir à leurs besoins. Elles permettent aussi aux autorités de confisquer les objets des

demandeurs d'asile dépassant une valeur de 1 340 euros et considérés comme sans valeur sentimentale.

Les mutations des politiques suédoises trouvent aussi un écho en Finlande. Les autorités finlandaises visent désormais non seulement à durcir les conditions d'immigration et d'intégration mais également à réduire les dépenses liées à l'immigration. Ainsi, le nouveau gouvernement finlandais de droite, formé à l'été 2023, a présenté des propositions de modifications de la loi sur l'immigration. Celles-ci proposent de limiter l'accès des demandeurs d'asile à la protection de l'État ainsi que l'accès des migrants sans papiers aux soins de santé. Le gouvernement souhaite réduire le quota de réinstallation à seulement 500 réfugiés par an et aligner la durée des titres de séjours à la norme minimale de l'UE de trois ans pour ceux qui ont obtenu l'asile et d'un an pour ceux bénéficiant du statut de protection subsidiaire. La Finlande entend également interdire toute régularisation, ce qui empêcherait les demandeurs d'asile ayant trouvé du travail de modifier leur demande en permis de travail. En outre, le gouvernement a proposé d'augmenter la durée minimale de séjour à six ans pour être éligible à une résidence permanente et, comme en Suède, de prévoir des critères d'intégration, comme un test de langue, non requis à l'heure actuelle. Cependant, les personnes ayant des revenus ou un niveau d'éducation élevés auront accès à des procédures privilégiées. Par exemple, les personnes qui gagnent plus de 4 000 euros par mois pourront bénéficier d'une procédure accélérée d'examen de leur demande de titre de séjour. Celles dont les revenus dépassent 40 000 euros par an pourront demander un titre de séjour permanent après quatre ans de résidence en Finlande. À l'inverse, lorsqu'une personne titulaire d'un titre de séjour pour raison professionnelle se retrouve au chômage pendant une période d'au moins trois mois, elle peut faire l'objet d'une mesure d'éloignement, ce qui illustre le nouvel esprit des politiques finlandaises d'immigration qui lient les performances économiques et le droit au séjour.

L'accès à la nationalité : le renforcement de la conditionnalité

Auparavant, les politiques suédoises de naturalisation s'appuyaient sur une vision multiculturelle. La procédure d'acquisition de la nationalité constituait davantage un parcours administratif que la validation de valeurs morales, comme c'est le cas en France. La nationalité n'y était pas nécessairement comprise en termes d'appartenance à une nation, mais plutôt comme une condition juridique, ce qui a expliqué l'absence d'exigences de compétences civiques et linguistiques. Le pays s'est progressivement écarté de cette approche et a adopté un cadre normatif plus stricte. Aujourd'hui, il existe deux voies différentes pour obtenir la nationalité

suédoise : par demande et par notification. La naturalisation sur demande concerne les personnes âgées de 18 ans et plus, titulaires d'un titre de séjour permanent et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation pénale pour des crimes graves. L'acquisition de la nationalité sur déclaration concerne les enfants mineurs, sans considération de condamnation pénale, ayant vécu en Suède depuis au moins trois ans ou deux ans pour les apatrides.

En comparaison avec le Danemark et la Finlande, la Suède a encore des règles plus ouvertes pour l'accès à la nationalité. Toutefois, avec les réformes actuellement en discussion, la Suède se rapprocherait des règles du Danemark, qui sont connues pour être parmi les plus strictes au monde.

Avec les réformes actuellement en discussion, la Suède se rapprocherait des règles du Danemark, qui sont connues pour être parmi les plus strictes au monde

Au cours des dernières années, le Danemark n'a cessé de durcir les conditions de naturalisation, encore plus depuis 2015, lorsque le gouvernement a annoncé un virage restrictif. En 2015, le gouvernement danois a décidé de relever le niveau en matière de tests linguistiques et civiques ainsi que d'augmenter la durée d'activité professionnelle. Désormais, pour acquérir la nationalité danoise par naturalisation, les candidats doivent prouver leur autonomie financière, ce qui signifie qu'ils ne peuvent avoir reçu d'aide financière de l'État danois pendant plus de quatre mois au cours des cinq dernières années. Les candidats doivent avoir exercé une activité professionnelle à temps plein pendant au moins trois ans et demi au cours des quatre dernières années et résider de manière continue au Danemark depuis neuf ans. Ils doivent prouver à la fois leurs compétences en langue danoise et leur connaissance de la société, de la culture et de l'histoire danoises, et ne peuvent pas avoir commis de crimes au Danemark. Si une personne a commis des infractions pénales, elle peut être temporairement ou définitivement exclue de la nationalité danoise. Enfin, pour obtenir la nationalité danoise, le demandeur doit faire allégeance au Danemark et doit s'engager à respecter la loi danoise, y compris la Constitution, ainsi que les valeurs danoises fondamentales et des principes juridiques, tels que la démocratie.

La Finlande connaît actuellement des changements majeurs dans ses politiques d'immigration et d'intégration en raison d'un changement de gouvernement. Comme en Suède, les conditions d'obtention de la

nationalité demeurent relativement libérales. Elles exigent que le demandeur ait vécu en Finlande pendant au moins cinq ans ainsi que des compétences linguistiques satisfaisantes en finnois ou en suédois. En outre, le demandeur ne doit pas avoir commis de délits graves ou avoir manqué à ses obligations fiscales. Il doit aussi prouver qu'il dispose de moyens de subsistance stables. Les propositions faites par le nouveau gouvernement de coalition de droite en 2023 prévoient en revanche une réforme complète de la loi sur la nationalité avec des conditions plus strictes pour obtenir la nationalité finlandaise. Ces changements incluent la modification de la durée de résidence de cinq à huit ans, le renforcement des exigences de revenus et de probité et l'introduction de tests de langue plus stricts et d'un test de connaissances civiques. En outre, le gouvernement a l'intention d'introduire la possibilité de révoquer la nationalité en cas de crime grave ou lorsque la nationalité aurait été obtenue par fraude.

Avec les règles restrictives déjà en place au Danemark et celles prévues en Finlande et en Suède, les trois pays convergent vers une vision morale de la naturalisation : il faut travailler dur et mener une vie respectable pour être récompensé par un passeport nordique. Si les autorités de ces pays affirment que ces conditions plus strictes, en particulier les tests de langue et de citoyenneté ainsi que l'exigence d'autonomie financière, encourageraient l'intégration, cela reste encore vivement débattu. Les chercheurs en sciences sociales ont montré que la naturalisation elle-même peut s'avérer plus efficace en matière d'intégration, car elle crée un sentiment d'appartenance et permet une participation active. La naturalisation réduit l'informalité et la discrimination, ainsi que la vulnérabilité des personnes, et devrait être considérée comme bénéfique pour l'intégration. Par conséquent, l'argument selon lequel des exigences plus strictes en matière de naturalisation bénéficieraient aux demandeurs eux-mêmes est hautement discutable. Il paraît bien plus plausible que les gouvernements nordiques poursuivent des politiques restrictives en vue de décourager davantage le nombre de nouvelles arrivées sur leur sol et de pouvoir exercer un plus fort contrôle sur ceux qui peuvent rester.

L'Accord de Tidö : les nouveaux horizons de la politique suédoise d'immigration

L'Accord de Tidö est un accord politique de gouvernement de coalition suédois qui a été établi après les élections de 2022 par les partis du bloc de droite, composé des Démocrates suédois, du Parti modéré, des Démocrates-chrétiens et des Libéraux, afin de former un gouvernement dirigé par Ulf Kristersson du Parti modéré. Cet accord n'est pas un

document juridique mais expose plutôt les objectifs du nouveau gouvernement et présente les réformes prévues dans six domaines majeurs : la santé, l'énergie, la délinquance, l'éducation, l'économie et la migration. L'esprit général de l'Accord de Tidö est une application plus rigoureuse de la loi, une plus grande austérité et un changement de paradigme de la politique suédoise d'immigration (Wehtje, 2022). Sachant que le succès électoral de la coalition était en grande partie dû à l'évolution de l'opinion publique sur l'immigration, le gouvernement a fait de la réforme de la politique d'immigration une priorité dès le départ.

L'objectif général du nouveau gouvernement était de « retrouver un meilleur contrôle de l'immigration » grâce à des règles et réglementations plus strictes : diminution du nombre de migrants, promotion du retour, durcissement des conditions de naturalisation et élimination de la « société de l'ombre », un terme qui fait référence aux marges urbaines, sociales et raciales de la société suédoise représentées comme détachées du reste de la société et, à ce titre, dangereuses.

Afin d'atteindre ces objectifs, le gouvernement de coalition prévoit des changements exhaustifs visant à réduire et à aligner les standards suédois sur les normes minimales requises par l'UE et les conventions internationales. Ainsi, la Suède entend diminuer le nombre de réfugiés réinstallés de 5 000 à un peu moins de 900 par an. L'accord de Tidö prévoit aussi de restreindre les droits accordés aux demandeurs d'asile, notamment le droit à un interprète et l'accès à un accompagnement social et juridique. En outre, le gouvernement prévoit d'héberger tous les demandeurs d'asile dans des centres de transit, limitant ainsi leur liberté individuelle et leur autodétermination. Les réformes comprendront également une révision de la liste des pays de retour sûrs dans le but de permettre un plus grand nombre d'éloignements. En matière de séjour, le nouveau gouvernement envisage de supprimer progressivement les titres de séjour permanents et souhaite n'accorder à l'avenir que des titres temporaires. Le gouvernement affirme que les mesures envisagées amélioreront la qualité, la cohérence et la sécurité juridique de la procédure d'asile et feront en même temps de la Suède une destination moins attractive pour les migrants et les demandeurs d'asile.

Concernant la naturalisation, l'Accord de Tidö prévoit l'adoption de critères supplémentaires et le renforcement de ceux déjà existants. La nationalité pourra être acquise sous conditions de ressources financières et d'assimilation culturelle et non « automatiquement » au fil du temps. Plus concrètement, il est question de relever les exigences en matière de compétences linguistiques et de mettre en place un test de connaissances

civiques. Le gouvernement envisage aussi d'augmenter le salaire requis jusqu'au niveau médian suédois de 30 000 SEK (environ 2 640 euros) et de renforcer encore les exigences en justifiant d'un « mode de vie honnête », c'est-à-dire l'absence de casier judiciaire au sein de l'UE. On ne pourrait demander la nationalité suédoise qu'après huit ans de séjour, contre quatre ou cinq ans actuellement. Enfin, le gouvernement envisage l'obligation de déclarer sa loyauté envers la Suède lors d'une cérémonie officielle et étudie la possibilité de révoquer la nationalité. Le gouvernement de coalition justifie ces restrictions en soulignant leurs avantages pour l'intégration des immigrants, ainsi que par la nécessité d'avoir des règles plus uniformes à travers l'Europe. Ces réformes feraient de la Suède un des pays ayant un des cadres juridiques les plus strictes d'Europe alors que celui-ci était un des plus libéraux.

Conclusion

Au cours des dernières décennies, l'Union européenne a adopté de nombreuses mesures pour faire converger les politiques d'immigration et d'asile dans le but de mettre en place des normes minimales communes aux États membres. Cependant, certains pays européens, dont le Danemark, sont exemptés de ces règles.

Depuis plusieurs décennies déjà, le Danemark poursuit une approche plus restrictive et ethno-nationale en matière de politique d'asile et d'immigration, tandis que la Suède a longtemps conservé une attitude plus libérale basée sur le multiculturalisme et l'égalité des droits. Par ces caractéristiques, la Suède se démarque plutôt à l'échelle européenne. Le pays a eu des règles migratoires transparentes et, avant 2015, avait non seulement résisté à la tendance à des politiques plus restrictives qui pouvaient être observées dans de nombreux autres pays d'Europe, mais avait également maintenu des politiques d'asile et d'immigration familiale plus ambitieuses et généreuses que celles définies par les normes minimales de l'UE. La Suède a longtemps accordé des titres de séjour permanents à tous ceux qui bénéficiaient d'une protection humanitaire et a promu une égalité de droits entre les immigrés et les nationaux. Elle a mis en œuvre des politiques généreuses de regroupement familial et a ouvert la voie à la nationalité à de larges pans de sa population étrangère. Traditionnellement, l'octroi de droits n'a pas été conditionné par des résultats d'intégration, tels que la compétence linguistique, la connaissance du pays ou l'autosuffisance financière (Arora-Jonsson & Larsson, 2021), ce qui a fait de la Suède une exception libérale en Europe.

En ce sens, le Danemark et la Suède étaient autrefois placés aux antipodes en ce qui concerne leur approche des politiques d'immigration et d'intégration. La Finlande, en revanche, se situait quelque part entre les deux. Cela peut en partie s'expliquer par la moindre importance de l'immigration dans la composition de la société, de l'économie et de la vie politique finlandaise qu'en Suède et au Danemark. Cependant, depuis la crise migratoire de 2015, les politiques des trois pays nordiques se sont davantage alignées. Alors que le Danemark a poursuivi dans les années 2000 des politiques restrictives portant atteinte aux droits fondamentaux, la Finlande se caractérise par une série de réformes aboutissant à une dualisation des politiques migratoires. Tout en maintenant un niveau assez élevé de protection pour les réfugiés et les migrants européens, les restrictions prévues par l'actuel gouvernement de droite risquent de

renforcer les inégalités socioéconomiques et ethnoraciales, de prolonger l'irrégularité du séjour des nouveaux arrivants mais aussi d'exposer les migrants les plus précaires à l'exploitation sur le marché du travail et, peut-être plus grave, à l'impossibilité d'accéder au système de protection sociale (Krivonos et Maury, 2023).

Pendant un certain temps, la Suède est restée le pays avec les politiques les moins restrictives et les plus inclusives. Ainsi, la Suède n'a mis en place aucun critère d'intégration pour acquérir la résidence permanente et a continué à offrir des droits sociaux étendus à tous ses résidents. Or, avec des niveaux élevés de ségrégation socioéconomique et ethnoraciale des villes et des écoles suédoises, et des niveaux élevés de discrimination sur le marché du travail, le « modèle d'intégration » suédois a été remis en question. D'une part, cette situation a engendré un sentiment de frustration parmi les immigrés et leurs descendants face au manque d'opportunités et de reconnaissance. D'autre part, le « défaut d'intégration » perçu et la formation d'une « société de l'ombre » dans les marges des villes suédoises ont fait l'objet d'une récupération politique par les partis politiques de droite, en particulier les Démocrates suédois.

Pour répondre à ces problèmes, le gouvernement suédois a instauré l'Accord de Tidö en 2018. Il reste à démontrer si ce plan décennal, reflétant les tendances européennes de réformes néolibérales de la protection sociale et de culturalisation de la citoyenneté, agira comme une mesure corrective aux inégalités et aux insécurités ou s'il sera contre-productif. L'Accord de Tidö constitue un changement radical de paradigme des politiques suédoises d'immigration. Les nouvelles orientations politiques risquent d'accroître la ségrégation sociale et raciale ainsi que de conduire à de nouvelles tensions liées aux divisions raciales et religieuses préexistantes. On peut également se demander si ces règles plus strictes contribueront, comme le prévoit le gouvernement, à l'intégration des immigrés ou si elles conduiront plutôt à une augmentation de l'insécurité juridique, économique et sociale. Pour les demandeurs d'asile et les immigrés, la nouvelle approche suédoise, ainsi que les politiques actuelles des pays voisins, signifient se retrouver piégés dans un état provisoire défini par des perspectives d'avenir plus incertaines et plus précaires. Elle limite les options de participation politique et sociale, fragilise les conditions d'emploi et les relations de travail, remet en cause le bien-fondé du séjour des étrangers dans le pays et encourage les expulsions et les retours « volontaires ».

Aujourd'hui, la classe politique suédoise Suède, comme ses pays voisins, s'oriente davantage vers la droite, tant en ce qui concerne la protection

sociale et les conditions de travail que les principes de citoyenneté, de tolérance à l'égard des différences et de protection des droits des minorités. Cette réaction nationale-conservatrice semble mettre un terme à une période d'expansion progressive des droits au 20^e siècle qui a profité autant aux travailleurs, et aux femmes qu'aux minorités raciale et sexuelles. Dans les pays nordiques, comme ailleurs en Europe, les partis politiques s'éloignent actuellement de leur tradition libérale axée sur la protection sociale, les droits humains, le développement et le multiculturalisme. Ils s'orientent vers un protectionnisme centré sur le contrôle strict des frontières extérieures couplé à une stratification ethnoraciale des économies et des sociétés nationales. Au lieu de se fonder sur des principes humanitaires et des idéaux d'égalité, les réformes migratoires les plus récentes des pays nordiques – prévues et déjà mises en œuvre – sont dominées par des conceptions individualistes et nationalistes de la citoyenneté politique et sociale ainsi que par des approches utilitaires et sécuritaires de l'immigration. Il s'agit d'un tournant radical par rapport à l'approche suédoise qui a émergé dans les années 1960 et qui a dominé la politique d'immigration au cours des décennies suivantes. In fine, ce tournant amène à remettre en question la nature même du lien social dans ces trois pays ainsi que l'image progressive que le reste de l'Europe a des sociétés nordiques.

Annexes

Les partis politiques suédois

Démocrates suédois (Sverigedemokraterna), de droite à extrême droite : parti populiste de droite anti-immigration, soutient des restrictions plus fermes sur l'immigration et un nombre plus élevé d'expulsions, souhaite des mesures d'assimilation à la culture suédoise et combattre les « sociétés parallèles ».

Démocrates-chrétiens (Kristdemokraterna), du centre droit à la droite : fermement opposé au multiculturalisme, soutient les politiques restrictives en matière d'immigration et d'asile, souhaite limiter le nombre total de migrants, la principale voie d'immigration devrait passer par le système de réinstallation de réfugiés.

Parti modéré (Moderaterna), centre-droit : souhaite une réduction de l'immigration, soutient les contrôles aux frontières et des règles plus strictes, y compris des permis de séjour temporaires, des exigences plus strictes en matière de regroupement familial et des réductions des prestations sociales, souligne l'importance de l'intégration.

Le Parti libéral (Liberalerna), centre-droit : souhaite des politiques plus restrictives et un retrait plus facile de la nationalité suédoise pour les immigrés, se concentre sur la lutte contre les « sociétés parallèles », souligne l'importance des normes et règles suédoises et de l'autonomie financière rapide des immigrés.

Le Parti du Centre (Centerpartiet), du centre au centre-droit : entend protéger le droit d'asile et le regroupement familial, avec une préférence pour la réinstallation des réfugiés, l'accent devrait être mis sur le droit à la protection plutôt que sur l'accès en temps opportun à toutes les prestations sociales, plaide pour un partage plus fort des responsabilités entre les États membres de l'UE

Parti social-démocrate (Socialdemokraterna), centre-gauche : soutient le droit d'asile, souhaite adapter des politiques similaires à celles des autres pays de l'UE, souligne l'importance du partage des responsabilités au sein de l'UE, vise à contrer la ségrégation.

Le Parti Vert (Miljöpartiet), centre-Gauche : soutient des politiques migratoires ouvertes et humaines et le droit au regroupement familial, vise à renforcer le droit d'asile et l'assistance aux réfugiés, ainsi qu'à assurer la

sécurité juridique dans les procédures d'asile et à étendre les programmes d'intégration.

Le Parti de gauche (Vänsterpartiet), de gauche : souhaite déplacer l'attention politique de la criminalité et de l'immigration vers les questions sociales et économiques, souligne l'importance du droit d'asile et du regroupement familial, ainsi que l'égalité, la résidence permanente et la solidarité à travers l'inclusion dans l'aide sociale.

Les formations gouvernementales en Suède

2022 - actuel : Parti modéré, Démocrates-chrétiens, Parti libéral (gouvernement minoritaire qui s'appuie sur la confiance des Démocrates suédois)

2021 - 2022 : Parti Social-Démocrate des Travailleurs (Parti de la Confiance du Centre, Parti de La Gauche et Parti Vert)

2019 - 2021 : Parti social-démocrate et Parti Vert

2014 - 2018 : Parti social-démocrate, Parti Vert

2006 - 2014 : Parti modéré, Parti libéral, Parti du centre, Démocrates-Chrétiens

1994 - 2006 : Parti social-démocrate

1991 - 1994 : Parti modéré, Parti libéral, C, Démocrates-Chrétiens

1982 - 1991 : Parti social-démocrate

1981 - 1982 : Parti du Centre et Parti Libéral

1979 - 1981 : Parti du Centre, Parti modéré, Parti libéral

1978 - 1979 : Parti libéral

1976 - 1978 : Parti du Centre, Parti modéré, Parti libéral

1957 - 1969 : Parti ouvrier social-démocrate

1951 - 1957 : Parti ouvrier social-démocrate et Parti agraire

1946 - 1951 : Parti ouvrier social-démocrate

Les principales lois en matière d'immigration en Suède

1927 - Première loi sur l'immigration : la loi sur les étrangers

1976 - Projet de loi 1975/76:18 : politique d'asile ouverte et de migration familiale, garantie de l'égalité des droits aux étrangers, résidence permanente accordée aux réfugiés

1989 - Projet de loi 1988/89:86 : politiques de visa visant à limiter le nombre d'arrivées en provenance de certains pays, introduction de mesures visant à soutenir la migration de retour par le biais de subventions et de soutien aux organisations travaillant dans ce domaine.

1997 - Projet de loi 1996/97:25 : réglementation plus stricte du regroupement familial

2006 - Projet de loi 2005/06:716 ; Projet de loi 2005/06:72 : abroge le Projet de loi 1996/97 :25 ; transpose la directive sur le regroupement familial dans le droit suédois

2010 - Projet de loi 2009/10:77 : introduction d'exigences de soutien pour le regroupement familial

2014 - Projet de loi 2012/13:58 ; Projet de loi 2012/13:09 ; Projet de loi 2013/14:216 : extension des motifs de protection humanitaire pour les enfants, extension des droits pour les migrants sans papiers et irréguliers

2021 - SOU 2020 : 54 ; RS/071/2021 ; Prop.2020/21:191 : modifications permanentes de la loi sur les étrangers, abandon des politiques migratoires libérales, introduction de la résidence temporaire (sauf pour les réfugiés réinstallés), exigence d'autosuffisance et de logement adéquat pour la résidence permanente et le regroupement familial ; de nouvelles lignes directrices concernant les retours immédiatement exécutoires, y compris le concept de pays d'origine sûrs

2022 - projet de loi 2021/22:284 ; Projet de loi 2021/22:224 : augmentation des exigences de maintien des permis de travail, réglementation plus stricte des expulsions en raison de délits commis (augmentation des cas autorisant l'expulsion)

2023 - Projet de loi 2023/24:18 : modifications de la loi sur les étrangers, conditions plus strictes pour l'immigration des membres de la famille, possibilités limitées d'autorisation de séjour pour raisons humanitaires

Bibliographie

Références

Arora-Jonsson, S. & Larsson, O. (2021). Lives in limbo: Migrant integration and rural governance in Sweden. *Journal of Rural Studies* 82, 19-28.

Bäckman, L. (2020). Language and integration in Finland and the Nordic countries. Friedrich Ebert Stiftung.

Bendixsen, S., & Näre, L. (2024). Welfare state bordering as a form of mobility and migration control. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1–18.

Borevi, K. (2014). Multiculturalism and welfare state integration: Swedish model path dependency. *Identities (Yverdon, Switzerland)*, 21(6), 708–723.

Borevi, K. (2012). Sweden: The Flagship of Multiculturalism. In G. Brochmann & A. Hagelund (Eds.), *Immigration Policy and the Scandinavian Welfare State 1945–2010* (pp. 25-96). Palgrave Macmillan.

Borselli, M. & Van Meijl, T. (2020). Linking Migration Aspirations to Integration Prospects: The Experience of Syrian Refugees in Sweden. *Journal of Refugee Studies* 34(1), 579-595. Disponible sur : doi.org.

Dahlstedt, M., & Neergaard, A. (2019). Crisis of Solidarity? Changing Welfare and Migration Regimes in Sweden. *Critical Sociology*, 45(1), 121–135. Disponible sur : doi.org.

Emilsson, H. (2018). Continuity or change? The refugee crisis and the end of Swedish exceptionalism. *MIM Working Paper Series* 18(3).

Esping-Andersen, G. (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Polity Press.

Eurostat (2016). Asylum in the EU Member States: Record number of over 1.2 million first time asylum seekers registered in 2015. Disponible sur : ec.europa.eu.

Garvik, M. & Valenta, M. (2021). Seeking asylum in Scandinavia: a comparative analysis of recent restrictive policy responses towards unaccompanied Afghan minors in Denmark, Sweden and Norway. *Comparative Migration Studies* 9(15). Disponible sur : doi.org.

Haapajärvi, L. (2023). Faire participer les « mères immigrées » au « foyer finlandais » : La dialectique d'appartenance et d'exclusion dans les

politiques d'intégration participatives à Helsinki. *Migrations Société*, 189, 97-113. Disponible sur : doi.org.

Hagelund, A. (2020). After the refugee crisis: public discourse and policy change in Denmark, Norway and Sweden. *Comparative Migration Studies*, 8(13). Disponible sur : doi.org.

Hamza, M. (2021). Refugees' Integration in the Built Environment: The Sweden Case. *Sustainability* 13(12812).

Hernes, V. (2018). Cross-national convergence in times of crisis? Integration policies before, during and after the refugee crisis. *Western European Politics*, 41(6), 1305-1329. Disponible sur : doi.org.

Kapitsyn, V. M., Magomedov, A. K., & Shaparov, A. E. (2022). Immigration policy and integration of migrants in the Kingdom of Denmark at the beginning of the 21e century. *Baltic Region*, 14(2), 98-114.

Keskinen, S., Norocel, O. C., & Jørgensen, M. B. (2016). The politics and policies of welfare chauvinism under the economic crisis. *Critical Social Policy*, 36(3), 321–329.

Kildal, N. & Kuhnle., S. (2005). The Nordic Welfare Model and the Idea of Universalism. In N. Kidal & S. Kuhnle (Eds.), *Normative Foundations of the Welfare State. The Nordic Experience* (pp. 13–33). London: Routledge.

Korkiasaari, J. & Söderling, I. (2003). Finnish Emigration and Immigration after World War II. Disponible sur : arkisto.org.

Kupský, A. (2017). History and Changes of Swedish Migration Policy. *Journal of Geography, Politics and Society*, 7(3), 50–56.

Krivosos, D. & Maury, O. (2023). Orpo's government's plan on migration – eroding possibilities of making a life in Finland? Raster - Anti-Racist Research Network. Disponible sur : raster.fi.

Mittelstadt, M. (2018). Pushing Migration to the Forefront, Populists Make New Strides. *Migration Policy Institute*. Disponible sur : www.migrationpolicy.org.

Norocel, O. C. (2016). Populist radical right protectors of the folkhem: Welfare chauvinism in Sweden. *Critical Social Policy*, 36(3), 371–390.

Pyrhönen, N. & Wahlbeck, Ö. (2018). The Finnish National Report on the Politicization of the “Refugee Crisis” in Public Debate. CEASEVAL. Disponible sur : ceaseval.eu.

Rajas, J. (2012). Assemblage of Pastoral Power and Sameness: A governmentality of integrating immigrant women. *Nordic Journal of Migration Research*, 2(1), 5–15. Disponible sur : doi.org.

Reynié, D. (2023). La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle. Fondation Pour L'Innovation Politique. Disponible sur : www.fondapol.org.

Skodo, A. (2018). Sweden: By Turns Welcoming and Restrictive in its Immigration Policy. Disponible sur : www.migrationpolicy.org.

Tanner, A. (2016). Overwhelmed by Refugee Flows, Scandinavia Tempers its Warm Welcome. *Migration Policy Institute*. Disponible sur : www.migrationpolicy.org.

Wehtje, B. (November 14, 2022). Dissecting the New Swedish Migration Policy. *Beyond the Horizon*. Disponible sur : behorizon.org.

Rapports

Ecre, (2023). Aida Country Report: Overview of the main changes since the previous report update. Asylum Information Database.

EMN (2020). Organisation of Migration and Asylum System in Sweden - Overview. Disponible sur : home-affairs.ec.europa.eu.

EU Commission (n.d.c). Governance of migrant integration in Sweden. Retrieved November 28, 2023. Disponible sur : ec.europa.eu.

EU Commission (n.d.b). Governance of migrant integration in Finland. Retrieved November 28, 2024. Disponible sur : ec.europa.eu.

Eu Commission (n.d.a). Governance of migrant integration in Denmark. Retrieved November 28, 2023, Disponible sur : ec.europa.eu.

IOM (2018). Migration Governance Profile: Kingdom of Sweden. Disponible sur : www.migrationdataportal.org.

Migrationsverket (2023). The Swedish Migration Agency answers: how do you get Swedish citizenship? Retrieved November 28, 2023. Disponible sur : www.migrationsverket.se.

OECD (n.d.b). International Migration Outlook 2023 – Sweden. Disponible sur : www.oecd-ilibrary.org.

OECD (n.d.a). International Migration Outlook 2022 – Sweden. Disponible sur : www.oecd-ilibrary.org.

OECD (2017). Finding the Way: A Discussion of the Finnish Migrant Integration System. Disponible sur : www.oecd.org.

Olesen, W.N., Sørensen E.A., Olesen B.T., Farbøl R. (2019). Danish Immigration policy, 1970-1992. Disponible sur : nordics.info.

Stenström, L. (n.d.). Migration in Sweden. Empowering Migrants for Employment EME. Disponible sur : ememethods.net.

Swedish Government: Government Bill 1975:26 – Government bill on guidelines for immigration and minority policy, etc. Disponible sur : www.riksdagen.se.

Swedish Department of Justice: Government Bill 2021/22:284 – A higher maintenance requirement for labour migrants. Disponible sur : www.riksdagen.se.

Swedish Department of Justice: Government Bill 2021/22:224 – Deportation due to crime – a stricter regulatory framework. Disponible sur : www.riksdagen.se.

Swedish Department of Justice: Government Bill 2020/21:191 – Amended rules in the Aliens Act. Disponible sur : www.riksdagen.se.

Swedish Institute (2023). Sweden and migration. Retrieved November 28, 2024. Disponible sur : sweden.se.

Swedish Migration Agency. Legal position RS/071/2021. Deportation with immediate enforcement to the home country including safe countries of origin. Disponible sur : lifos.migrationsverket.se.

Swedish Ministry of Education: Government Bill 1996/97:25 – Swedish Migration Policy in a Global Perspective. Disponible sur : www.riksdagen.se.

Swedish Parliament. Report 2023/24:SfU5 - Some stricter conditions for family reunification and limited opportunities for residence permits on humanitarian grounds. Disponible sur : www.riksdagen.se.

AUTEURES

Sabeth Kessler est récemment diplômée de l'Université de Tampere en Finlande, où elle a obtenu son diplôme en recherche sur la paix, la médiation et les conflits. Ses intérêts académiques se concentrent sur la migration internationale, la mise en œuvre des politiques et la justice sociale. Pendant ses études universitaires, Sabeth Kessler a mené des recherches sur les politiques migratoires internationales, analysant leur niveau de mise en œuvre, leur impact socio-économique et leurs effets sur l'action des populations déplacées. Passionnée par la mobilité mondiale, les droits ~~de~~ humains et les inégalités sociales, elle entend contribuer aux discussions sur les complexités de la migration et à promouvoir le développement de pratiques migratoires durables et bienveillantes.

Linda Haapajärvi est une sociologue spécialisée dans les migrations internationales, les politiques publiques et les inégalités sociales. Elle est chercheuse postdoctorale à l'Université de Tampere (Finlande), membre associée du Centre Maurice Halbwachs et de l'Institut Convergences Migrations en France. Elle continue de travailler sur les politiques publiques qui façonnent la citoyenneté des groupes socialement et racialement marginalisés en France et en Finlande, tout en développant un nouveau programme de recherche sur la gestion de la mort dans le contexte des migrations transnationales. Ses recherches ont été publiées, entre autres, dans *Ethnic and Racial Studies*, *Lien social et Politiques*, *Migrations Société* et *Politics & Policy*.

SYNERGIES MIGRATIONS

Synergies migrations est un centre de recherche fondé sur le dialogue et l'action qui se situe à la croisée de l'expertise, de l'aide à la prise de décision et du renforcement des capacités des parties prenantes sur les questions d'asile, d'immigration et d'inclusion. Synergies migrations entend contribuer à l'élaboration de politiques et de pratiques éclairées favorisant l'accès des personnes migrantes à la protection et à la dignité ainsi qu'à l'émergence d'une société ouverte et inclusive.

<https://synergies-migrations.org/>

L'INSTITUT CONVERGENCES MIGRATIONS

L'Institut Convergences Migrations a pour but de fédérer les activités de recherche scientifique sur les questions migratoires, à travers un réseau de 750 chercheurs affiliés. Créé en 2017 par le 2^{ème} Programme des investissements d'avenir (PIA), il associe sciences humaines, sociales et de la santé. Structuré en 5 départements thématiques et un département de la formation, l'IC Migrations organise et finance des activités et des projets de recherche. Outre l'animation de ce réseau scientifique, un des objectifs majeurs de l'IC Migrations est de favoriser le dialogue entre la science et la société et de participer au débat public.

<http://www.icmigrations.cnrs.fr/>

© Tous droits réservés, Synergies migrations, IC Migrations, 2024

Couverture : © Shutterstock

Comment citer cette publication : Sabeth Kessler et Linda Haapajärvi, « La crise des régimes migratoires des pays nordiques : la fin d'une exception européenne ? » *Les policy papers de Synergies migrations et de l'IC Migrations*, n° 1, septembre 2024.